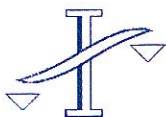


MAGAZINE

UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF SHERIFF OFFICERS AND JUDICIAL OFFICERS



NUMERO 1 - 1ère ANNEE - MAI 1995 - SEMESTRIEL



1

Pourquoi

3

Editorial

5

**L'Union Internationale
des Huissiers de Justice
pour quoi faire ?**

7

**Russie : cinq jours en
pays moscovite**

9

**Conseil permanent du
2 - 12 - 94**

11

En direct de :
Allemagne
Autriche
Belgique
Canada (Québec)
Espagne
Finlande
Hongrie
Pologne
République Slovaque
République Tchèque
Union Européenne

22

**Le Canada à l'heure
des réformes**

24

**Le titre exécutoire
européen**

25

**Vers une norme
européenne de la
signification des actes**

29

**Le statut de l'Huissier
de Justice face aux
exigences de l'article 6
de la CESDH**

32

Agenda

UIHJ Magazine
Magazine semestriel
d'information de l'Union
Internationale des
Huissiers de Justice et
Officiers Judiciaires

Directeur de la publication :
Me Jacques Isnard (F)

Rédacteur en chef :
Me Roger Dujardin
Kipdorp 42
B - 2000 Antwerpen

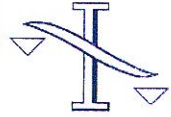
Comité de rédaction :
Me Marie-Thérèse Caupain (B)
(déléguée du Bureau exécutif),
Me Baudouin Gielen (B) (Secré-
taire Général), Me Dominique
Hector (F) (Secrétaire de l'Union)

Editeur :
Editions Juridiques et Techniques
44, rue de Douai
F - 75009 Paris

Photocomposition :
Gazette des Tribunaux du Midi
48, allées Jean Jaurès
F - 31000 Toulouse

Impression :
Imprimerie Fournié
ZI de Ribaute
F - 31130 Balma

Union Internationale des
Huissiers de Justice et
Officiers Judiciaires
42, rue de Douai
F - 75009 Paris
Tél : 33.1. 49.70.12.88
Fax : 33.1. 40.16.99.35



Pourquoi une revue internationale ?

«A notre époque qui est celle de la suppression des frontières, il est bon que les professionnels des voies d'exécution aient des contacts entre eux afin de rechercher ensemble les meilleures méthodes de travail et d'exécution des décisions de justice.

Il est également nécessaire, sinon indispensable de nous faire connaître à l'échelon international, de faire savoir les services que peut rendre notre profession.

Enfin, il est non moins indispensable, que nos confrères connaissent mieux l'Union Internationale qu'ils considèrent trop souvent, faute d'information, comme un organisme de prestige plus que d'action.»

Aucun de nos lecteurs n'aura pu imaginer un seul instant que ce texte loin d'être le fruit d'une réflexion contemporaine a été écrit voilà tout juste...15 ans : le 1er avril 1980 !

Ainsi, nous apprêtons-nous à saluer la venue de U.I.H.J. Magazine par quelques formules au style incantatoire lorsque le hasard a placé sur notre route le numéro B 13 d'avril 1980 de la "Revue des Huissiers, N° spécial réservé à l'Union Internationale".

Dès lors, sauf à faire sacrilège à l'histoire, nous nous devons de reprendre ce message adressé voilà 15 ans, à tous les huissiers par Maître Henri BOLLET, alors Président de l'Union Internationale, à l'occasion du relancement de la Revue Internationale. Car, au fond aujourd'hui les raisons qui nous ont conduits à susciter la résurrection

d'un organe d'information sont toutes aussi topiques.

Ainsi donc et pour la troisième fois dans l'histoire de notre association et conformément au vœu exprimé lors du Conseil Permanent de Paris, en décembre dernier, une nouvelle publication est proposée aux membres de l'Union Internationale.

La première tentative de création d'un périodique d'information est apparue au lendemain de la naissance de l'Union. Sa distribution fût interrompue dans les années 70 au grand désappointement des fondateurs de notre organisme. Reprise après 10 ans de léthargie, la nouvelle édition ne devait publier que quelques années durant avant de sombrer à nouveau dans un profond sommeil duquel - nourrissant peut-être un fol espoir - nous espérons pouvoir la tirer.

U.I.H.J. Magazine vous sera proposé à raison de deux numéros par an en français accompagné cependant d'un "digest" dans la langue du pays directement concerné par l'évènement. Le Rédacteur en Chef Maître Roger DUJARDIN, Huissier de Justice à Anvers, est un expert de la communication, puisque déjà responsable de la revue de la Chambre Nationale Belge.

Son action sera conduite en étroite concertation avec un comité international de rédaction aux larges ramifications car étendu avec un réseau de correspondants essaimés au travers des pays membres.

La partie informations - magazine - reportages - sera privilégiée. Néanmoins, chaque numéro consacra une rubrique juridique forte d'études doctrinales placée au

droit comparé. Ainsi sera préservée la vocation scientifique de l'Union Internationale.

La conceptualisation technique sera l'œuvre des éditions EJT de la Chambre Nationale Française. A cette occasion, qu'il nous soit permis d'adresser toute notre gratitude au Président GUEPIN et à Maître François PUYATIER.

Enfin, la distribution sera confiée à chaque organe représentatif siègeant à l'Union.

Ainsi constituée, toute l'équipe de U.I.H.J. Magazine s'attachera-elle à vous offrir toute une gamme d'informations en s'efforçant de broser un panorama aussi complet qu'éclectique de l'action des Huissiers de Justice sur les trois continents.

Voilà donc, brièvement présenté ce nouvel instrument destiné à mieux vous connaître et à mieux nous faire connaître.

Il est vraisemblable que ce premier numéro n'est pas sans critique et comporte quelques lacunes. Mais n'est-il pas exaltant pour les inspirateurs de ce journal de veiller, comme pour un enfant que l'on dépose dans son berceau, à la croissance de leur œuvre ?

Jacques ISNARD
Président de
L'Union Internationale

Why an international journal ?

«At a time when borders are being abolished, it is a good idea for those in the executory professions to have contacts with each other in order to jointly look for the best working methods and methods for executing court decisions.

It is also necessary, if not essential, for us to assert ourselves at the international level and to show what services we in our profession can offer.

Finally, it is no less essential for our colleagues to get to know the International Federation better which, through lack of information, they all too often regard as an organization of prestige rather than of action.»

None of our readers could have imagined for one minute that this text - far from being the outcome of contemporary thought - had been written 15 years ago almost to the day : 1st April 1980 !

So we are preparing to greet the coming of "UIHJ Magazine" with some ceremony when by chance we stumbled across issue B13 of April 1980 of the "Bailiffs' Journal, special issue reserved for the International Federation".

So, unless we commit sacrilege to history, we are duty bound to repeat this message that was addressed 15 years ago to all bailiffs by Me. Henri Bollet, then chairman of the International Federation, on the occasion of the relaunch of the International Journal. After all, the reasons that led us to revive this information medium are basically just as pertinent.

So, for the third time in the history of our association and in accordance with the wish expressed at the meeting of the Standing Committee in Paris last december, a new publication is proposed to the members of the International Federation.

The first attempt at a news magazine appeared soon after the Federation was founded. Its publication was discontinued in the seventies, much to the disappointment of the founders of our organization. After 10 years of inactivity, the new edition only appeared for a few years, only to relapse into a deep sleep from which we are now hoping - albeit a

false hope - to awaken it.

"UIHJ Magazine" will be offered to you at a rate of two issues per year in French, together with a "digest" in the language of the country directly concerned by the event. The editor-in-chief, Me. Roger Dujardin, bailiff in Antwerp, is an expert in communication, since he is also in charge of the journal of the Belgian National Chamber.

He will carry out his work in close consultation with a broad-spectrum international editorial committee, extended with a network of correspondents spread over the different member countries.

Emphasis will be on news, magazine and reports. However, each issue will devote a legal column to doctrinal studies of comparative law, so as to preserve the academic vocation of the International Federation.

The technical design of the journal will be taken care of by EJT Publications of the French National Chamber, for which we would like to thank Chairman Guepin and Me. François Puyatier.

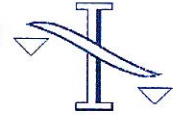
The distribution will be entrusted to each representative body in the Federation.

The whole team of "UIHJ Magazine" wishes to offer you a whole range of information and will do its best to paint both a complete and eclectic picture of the work of bailiffs on the three continents.

This, then, was a short presentation of a new tool designed to get to know you better and to make us better known as well.

This first issue is probably not without criticism and is bound to show a few gaps. Yet is it not exhilarating for the inspirers of this journal to watch their work develop, like a small child that is put in its cradle ?

Jacques Isnard
Chairman of the
International Federation.



Bienvenue à UIHJ Magazine

L'Union Internationale est une organisation non gouvernementale - "ONG" - dont la forme juridique relève du régime des associations.

Oeuvre de quelques pionniers désireux de favoriser les contacts internationaux, l'Union internationale a vu le jour le 21 avril 1953 après que le premier congrès international des Huissiers tenu à Paris en juin 1952 en eut décidé sa création.

Conçue au lendemain de la plus douloureuse des épreuves traversées par les peuples d'Europe, l'Union s'est trouvée profondément empreinte des doctrines de progrès, d'indépendance et de fraternité émergentes dans cette période de reconquête de paix et de concorde.

Pour autant, la philosophie des statuts contient en germe de puissantes velléités corporatistes ancrées sur des perspectives d'aménagement d'un futur ordre juridique international.

On ne peut être qu'admiratif par la clairvoyance manifestée par les concepteurs de notre organisation, remarquables visionnaires à une époque où ne l'oublions pas, les idées communautaires n'étaient encore qu'embryonnaires. (Le traité de Rome n'a été signé qu'en 1957).

Se rassembler pour développer la réflexion, confronter les opinions, défendre les intérêts, voilà l'expression des fondements du mouvement associatif et ceci nos illustres devanciers l'avaient compris parmi les tous premiers.

Cependant, la prolifération ten-

taculaire de l'Union Internationale avec aujourd'hui ses trente membres, outre une dizaine d'organisations non adhérentes mais toutes très actives, réparties bien au-delà du territoire européen des sept Etats fondateurs postule pour l'édification d'un dispositif d'information à l'aune des ambitions affichées par notre association.

La libre expression est sans doute la vertu efficiente de la démocratie et il serait condamnable de négliger la communication pour notre organisation qui rassemble - non sans quelque orgueil - les acteurs d'ordres professionnels qui par la nature de leurs fonctions, de leurs missions ou de leurs actions contribuent à entretenir le dogme de la démocratie

Pour susciter l'éclosion d'aussi nobles desseins et afin de favoriser une plus large compréhension, voire une meilleure concertation entre professionnels issus de trois continents et confrontés au quasi-mystère de systèmes judiciaires aussi variés que la source culturelle qui les inspire, notre organisation devait s'atteler à reprendre le flambeau, un temps abandonné, de l'information événementielle et scientifique.

Car, soyons objectifs, quels sont ceux qui connaissent, sans l'ombre d'une hésitation, l'acronyme "UIHJ" ?

Un sondage révélerait vraisemblablement à cet égard, un déficit significatif d'effets de vulgarisation.

Au demeurant, l'image de l'Union est ternie par quelques curieux préjugés, dont celui peut-être le plus répandu, de la réelle utilité de notre organisation.

A quoi sert l'Union ?

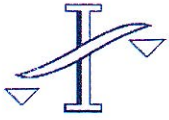
Telle est en effet la question qui taquine les esprits.



Mieux faire connaître l'Union : voilà l'objectif qu'entend poursuivre UIHJ MAGAZINE.

Gageons que ce nouvel instrument de communication réponde à votre curiosité et à votre légitime attente.

Jacques ISNARD
Président de
L'Union Internationale



Welcome to UIHJ Magazine

The International Federation is a non-governmental organization (NGO) with the legal form of an association.

The work of a few pioneers who were seeking to stimulate international contacts, the International Federation was set up on 21 April 1953 following a decision of the first International Conference of Bailiffs that was held in June 1952 in Paris.

Conceived in the days following the most painful experience ever lived by the peoples of Europe, the Federation was profoundly stamped with the ideas of progress, independence and fraternity that were emerging at a time when peace and harmony were being regained.

For all that, the philosophy of the bye-laws contains the germs of strong corporatist impulses that are rooted in the prospects of the development of a future international legal order. One cannot but admire the perceptiveness shown by the founders of our organization, for they were remarkable visionaries at a time when, let us not forget, the ideas of the European Community were still in an embryonic state. (The Treaty of Rome was only signed in 1961)

Getting together to develop thought, confront views and defend interests is one of the basic objectives of this association ; our distinguished precursors were among the very first to understand that.

However, the prolific growth of the International Federation with its thirty members today, besides a dozen or so non-member organizations which are all very active and spread well beyond the European territory of the seven founding States, argues in favour of the foundation of an information medium, which is the other ambition of our association.

Free speech is undoubtedly the efficient virtue of democracy and it would be reprehensible if communication were to be neglected by our organization which - not without a certain pride - brings together professional players who by the very nature of their duties, their mission or their work help to uphold the dogma of democracy.

In order to kindle such noble intentions and to stimulate a greater understanding as well as closer consultation between professionals from the three continents who are confronted with the near mystery of judicial systems as varied as the cultural sources that inspire them, our organization must pick up again the once abandoned torch of providing news and academic information.

After all, objectively speaking, who can tell without hesitation what the acronym "UIHJ" stands for ?

A survey would very likely reveal that very few members of the general public are familiar with it.

For all that, the image of the Federation is tarnished by certain curious prejudices, of which that concerning the real purpose of our organization is perhaps the most widespread.

So what is the object of the Federation ?

This is in fact the question that teases the mind.

Making the Federation better known is the aim that UIHJ Magazine means to pursue.

We are confident that this new communication tool will satisfy your curiosity and come up to your justified expectations.

Jacques ISNARD
Chairman of the International Federation.



L'Union Internationale des Huissiers de Justice : pour quoi faire ?

UNE HISTOIRE DEJA LONGUE

L'Union Internationale a été créée en 1952 au Congrès de Paris (1er congrès de l'Union Internationale). Les membres fondateurs sont la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, le Luxembourg et la Grèce. Cette association correspond au régime juridique de la loi française du 1/7/1901 modifiée par le Décret du 12/4/1939.

Le siège de l'Union se trouve à Paris. La langue officielle de l'Union est le français mais à la suite de la multiplication de ses membres, plusieurs langues sont désormais entendues et pratiquées dans le milieu de l'Union Internationale.

L'organisation de l'Union Internationale donne un rôle de direction permanente au Président et à son bureau exécutif, composé de membres élus par le conseil permanent des pays membres pour une durée de 3 ans.

Ce Conseil permanent est composé de membres élus dans leurs pays respectifs. Le conseil permanent siège au minimum, suivant les statuts, deux fois par an. Le bureau exécutif se réunit au minimum dix fois par an. Les revenus financiers de l'Union proviennent des cotisations versées par chacun des pays membres de l'Union Internationale. Le droit de vote de chacun des pays dépend des cotisations réellement versées. Il est regrettable que certains pays s'abstiennent de payer cette cotisation ce qui les

empêche de participer pleinement à la vie de l'Union et freine son activité.

Tous les trois ans, un congrès international est organisé dans l'un des pays membres. A cette occasion les changements statutaires ou d'importance sont proposés à l'Assemblée Générale qui est souveraine. Le changement du Président de l'Union et son bureau a lieu à cette occasion.

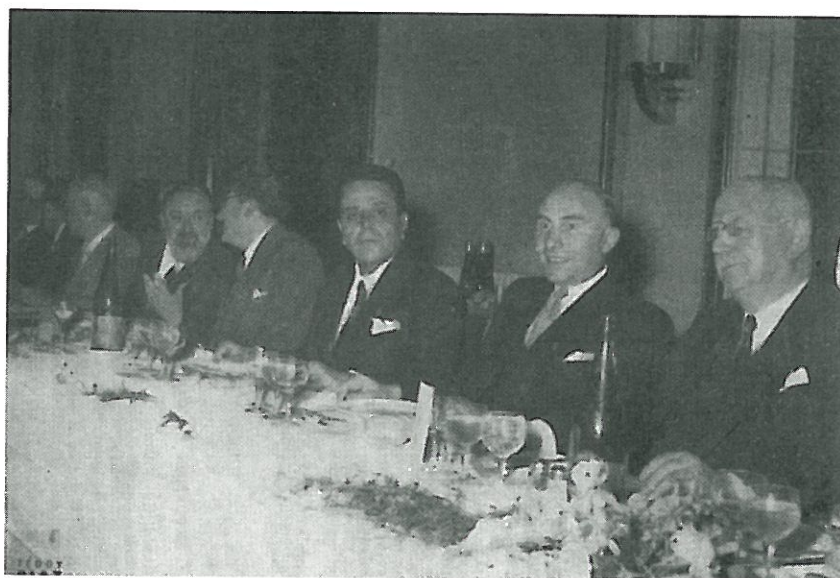
Si lors de sa création, l'Union ne regroupait que 6 pays, elle se compose désormais de 28 pays membres sur 3 continents et étudie en permanence l'adhésion de nouveaux membres. C'est ainsi qu'au Congrès de Varsovie en septembre

tionale consistent à préserver et à diffuser à travers les pays la spécificité de l'activité de l'Huissier de Justice, qu'il agisse dans un cadre de fonctionnaire ou de profession libérale. Ces activités étant la signification des actes et l'exécution des titres exécutoires, tout en pronant le système libéral.

LES ACTIVITES DE L'UNION INTERNATIONALE

Trois périodes peuvent être distinguées depuis la création de l'Union Internationale.

De 1952 à 1967

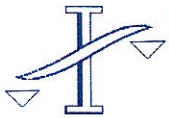


Au pavillon Dauphine : Dîner en l'Honneur des Délégations Officielles étrangères. On reconnaît Mr le Ministre Belge de la Justice, Mr le Président Soulard, Mr Sperentzas Directeur Général à la Justice de Grèce. (Congrès 1952)

1994, 6 nouveaux pays ont adhéré à l'Union. Il s'agissait de la Hongrie, de la République d'Irlande, du Niger, et de la Suède. Deux autres pays ont adhéré en qualité d'observateur, Haïti et la république de Russie.

Les principes de l'Union Interna-

L'Union durant cette période a été dirigée par un de ses fondateurs, le Président Jean Soulard. Elle fait son entrée au Conseil de l'Europe en qualité d'organisation non gouvernementale avec voix consultative. C'est également à la suite de travaux en collaboration avec la



Convention de droit privé de La Haye que naît la convention de la signification des actes à l'étranger en 1965.

De 1967 à 1991

En 1967, sous la direction du Belge Jean BAIWIR, l'Union prend contact avec le continent américain et le Québec devient membre de l'Union Internationale. A l'occasion du Congrès de Montréal, en 1985 présidé par F. ARIBAUT, les Québécois adoptèrent le constat qui devait se développer très fortement dans ce pays.

Durant cette période également, plusieurs pays africains comme la Tunisie, le Sénégal, le Gabon rejoignent les rangs de l'Union.

Depuis 1991

Après la chute du mur de Berlin, l'Union Internationale, sous l'impulsion de son Président Baudouin GIELEN, devait se tourner vers les pays d'Europe Centrale et Orientale. Ces contacts devaient non seulement permettre de faire connaître la profession d'Huissier de Justice par de nombreux échanges avec ces différents pays, mais de mettre en place des relations permanentes de coopération juridique et judiciaire. Ces relations prennent une importance considérable car tous ces pays participent à la recodification de leur législation. Tout ce travail se fait en association étroite avec l'Union. Ces pays deviennent au fur et à mesure membres de l'Union.

Cette coopération prend forme dans tous les domaines de la procédure civile et d'exécution et se complète notamment par la mise en place d'une formation de ces nouveaux professionnels et par des échanges de professionnels entre les pays fondateurs de l'Union et

ces nouvelles démocraties.

Cette tâche est poursuivie depuis septembre 94 par le Prési-



Banquet de clôture au Palais d'Orsay

dent ISNARD qui souhaite non seulement renforcer les travaux engagés mais développer une communication efficace entre les pays.



L'Union Internationale : cinq jours en pays moscovite

Intensifiant ses rapports avec les pays de l'Europe Centrale et Orientale ainsi qu'avec les Républiques de l'ex URSS, l'Union Internationale a effectué, à Moscou du 18 au 22 novembre 1994, sous l'égide du Ministère de la Justice de Russie une série de conférences destinées à des Magistrats et aux Huissiers de Moscou et de sa région. Ces conférences animées par le Président de l'Union Me ISNARD et le secrétaire général Me B. GIELEN avaient pour thème la présentation du statut libéral de l'huissier de justice en France et au Benelux avec pour corollaire la place de l'huissier de justice au sein des institutions judiciaires.

Les participants ont manifesté un vif intérêt pour certaines procédures spéciales. A cet égard un débat devait s'engager sur le thème de l'expulsion, révélant de grandes similitudes avec la procédure en vigueur dans certains pays d'Europe de l'ouest.

Autre sujet largement commenté : celui du recouvrement des pensions alimentaires et notamment, du recouvrement direct réalisé par l'huissier de justice avec l'exemple français.

En ce qui concerne l'évolution de la législation en Russie, il apparaît que d'importants travaux de refonte sont en cours. Les Russes ont ainsi réformé leur Code Pénal.

Ils achèvent la révision du Code Civil et travaillent sur la réorganisation de leur système judiciaire. Ils se montrent très attentifs aux observations des experts occidentaux qu'ils



De gauche à droite : le traducteur, M. Belousov, directeur de la législation, le président Isnard, M. Sidorenko, vice-ministre de la justice de Russie, Me Gielen, secrétaire général, M. Smirnov, directeur du bureau de l'exécution de la région de Moscou

sollicitent sans obtenir toujours les échos qu'ils escomptent.

En ce qui concerne le remaniement du droit processuel, il semble que la philosophie juridique dont s'inspirent les Russes, repose sur un concept scandinave notamment en ce qui concerne le futur corps des Huissiers russes et du droit de l'exécution dont, à titre d'exemple, le mandat d'amener du débiteur devant l'huissier pour déclaration de patrimoine, est extrait du droit Danois.

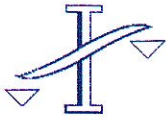
Il est apparu, que Monsieur SIDORENKO vice Ministre de la Justice ainsi que ses collaborateurs ont été sensibles aux thèses - estimées plus favorables - présentées par l'Union Internationale et calquées sur l'application du Code Napoléon, dont les principes, particulièrement en droit civil sont

encore à la base de bien des fondements juridiques du droit Russe.

En marge des conférences, la délégation s'est encore exprimée



Me Isnard, M. Belousov et Me Gielen



Devant le Mosolé Lénine chargé de symbole, Me Jacques Isnard et Me Baudouin Gielen

devant le bureau de l'association des Huissiers de Moscou, première organisation associative de ce type créée en Russie. Enfin une importante réunion de synthèse s'est tenue au Ministère de la Justice sous la présidence du Vice Ministre Monsieur SIDORENKO entouré de ses plus proches collaborateurs.

A l'issue de cette réunion, le vice ministre s'est félicité de la portée particulièrement riche des échanges avec l'Union Internationale.

Le gouvernement Russe n'est pas hostile, sur le principe, à promouvoir la création d'un corps d'huissiers libéraux comparable à celui existant dans certains pays d'Europe Occidentale. Cependant, la pénurie de juriste exclut pour l'instant, la concrétisation d'une telle ambition.

Les échanges qui se sont multipliés depuis deux ans pour l'Union se sont traduits par des accords bilatéraux privilégiant le renouvellement des cycles de conférences par l'Union Internationale. Ces conférences sont essentiellement articu-

lées autour du statut de l'huissier libéral, son organisation professionnelle, de ses fonctions et de sa formation.

En outre, et pour jeter l'esquisse du futur statut libéral que les Russes entendent donner à leurs Huissiers, il a été convenu entre le ministère de la Justice de Russie et l'Union Internationale d'organiser en 1995, différents stages dans les études d'huissiers de justice d'Europe Occidentale.

Enfin, une section russophone animée par un confrère Français pratiquant le russe a été créée au sein de l'Union.

Malgré la fragilité de la situation en Russie, l'Union Internationale estime qu'il est du plus haut intérêt de poursuivre, voire d'intensifier ses relations avec cet immense pays de 140 millions d'habitants.